



Pays touristique

Baie Rhuys Vilaine

Édition 2012





François Van Malleghem

Bienvenue en Pays Baie Rhuys-Vilaine

Bordé par le Golfe du Morbihan, l'Océan Atlantique et la rivière de Vilaine, découvrez le Pays touristique Baie Rhuys-Vilaine à travers des journées et séjours thématiques. Spécialiste du sud Morbihan, le Service Groupes de la Maison du Tourisme de Rhuys vous propose des circuits personnalisés selon votre budget et vos attentes.

NOTRE METIER : vous faire gagner du temps, vous assurer de la qualité des prestations au meilleur coût tout en vous livrant nos petits plus !

DEVIS PERSONNALISES

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS : MAISON DU TOURISME DE RHUYS
Service Groupes - Angélique Belz - St Colombier – BP 46 – 56 370 SARZEAU
Tel : 02.97.26.45.26 - Fax : 02.97.26.47.58
rhuys@rhuys.com – www.rhuys.com

SOMMAIRE

Votre journée à
partir de
27,00 €

LES JOURNÉES DÉCOUVERTES

- *A Fleur de Vilaine* Page 3
- *Gourmandises de Rhuys* Page 4
- *Au cœur du Pays de Muzillac* NOUVEAUTÉ Page 5
- *Escale Iodée* NOUVEAUTÉ Page 6
- *Balades Bretonnes* Page 7
- *Au fil de l'eau* Page 8
- *Saveurs de Rhuys* NOUVEAUTÉ Page 9
- *Au fil des Métiers* NOUVEAUTÉ Page 10
- *A Fleur du Golfe* NOUVEAUTÉ Page 11

SÉJOURS ET SÉMINAIRES

- SEMINAIRES** Page 12
- SEJOUR** Page 13
- COMITES D'ENTREPRISE** NOUVEAUTÉ Page 14
- CONDITIONS GENERALES DE VENTE** Page 15



A Fleur de Vilaine

■ **9h30 : ACCUEIL GOURMAND** à la Crêperie LE VIEUX COLOMBIER à St Colombrier



Francis Van Hallegheem

■ **10h00 : TOUR GUIDE DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS EN AUTOCAR**

Au départ de la Maison du Tourisme à St Colombrier, le tour guidé en autocar permet de découvrir les principales richesses et beautés de la presqu'île de Rhuys, dont le château de Suscinio à Sarzeau.

Partons en balade sur les bords du Golfe du Morbihan à travers

les petits villages traditionnels, les chantiers ostréicoles, les manoirs et châteaux privés, moulins à marée, mégalithes ... jusqu'à Port-Navalo, site exceptionnel à l'extrémité de la Presqu'île. Nous longerons également le côté océan avec les plages de St Gildas de Rhuys avant de faire escale au Port du Crouesty pour flâner librement sur les quais du port de plaisance en eaux profondes le plus important de Bretagne. Nous ne manquerons pas non plus d'évoquer Le Tour du Parc et St Armel.

■ **13h00 : DÉJEUNER AU RESTAURANT AU CHOIX**

■ **15h30 : CROISIÈRE PROMENADE ARZAL – LA ROCHE-BERNARD**

VEDETTES JAUNES

Au départ d'Arzal, découvrez la rivière des Ducs de Bretagne : un site naturel et protégé sur un plan d'eau calme et abrité, aux rives abruptes et boisées. Une Croisière au fil de l'eau : 42 km, 1h20 de balade sur la Vilaine jusqu'à La Roche Bernard et retour à Arzal.



OT LR

■ **17h00 : FIN DES PRESTATIONS**

Tarif*

38,10 €/personne

Journée

Ce prix comprend : l'accueil gourmand, le tour guidé de la Presqu'île de Rhuys en autocar, le déjeuner et les boissons, la croisière sur la Vilaine

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 90 km environ

Gratuités : 1 conducteur et 1 gratuité pour le groupe par tranche de 40 payants.

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer

Les Rives de Vilaine

Marzan – 130 personnes

MENU

- Cocktail de Bienvenue
- Coquille Saint-Jacques bretonne ou Terrine du pêcheur
- Rôti de porc braisé au cidre sauce Normande ou Pintadeau rôti et sa crème forestière ou Tartiflette de la mer "Spécialité Maison, saveurs de la côte"
- Salade et fromage de Camembert
- Panacotta au beurre salé et son caramel breton ou Crème brûlée Maison ou Gâteau Festif (supplément 1.50 €)
- Café – Pichets Rosé, Rouge du Patron ou Sauvignon (à discrétion).

Chez Mélanie

Arzal – 100 personnes

MENU

- Kir breton ou Kir nantais
- Terrine de poisson maison ou Petite assiette de Fruits de Mer ou Assiette de charcuterie
- Lieu au beurre blanc ou Rôti de porc forestier ou Pintade aux raisins
- Brie sur salade
- Tarte normande ou Ile flottante ou Kouing-aman
- Café - 1 bouteille de vin blanc et rouge pour 4 personnes

À La Porte du Golfe

Muzillac – 500 personnes

MENU

- Kir Griotte ou Cocktail Maison
- Duo de saumon fumé crème légère aux herbes ou Terrine de Merlu à l'Américaine ou Salade Périgourdine
- Suprême de volaille façon vallée d'auge ou Filet Mignon Rôti à l'orange confite ou Dos de Cabillaud au véritable beurre blanc
- Brie sur salade aux noix
- Ile flottante Maison aux amandes grillées ou Fondant au chocolat sur crème anglaise ou Pâtisserie maison de saison
- Café – 1 bouteille de vin blanc Chardonnay et rouge St Chimian pour 4 personnes

Renseignements et réservations

02.97.26.45.26

Gourmandises de Rhuys

La Ferme

Sarzeau – 150 personnes

MENU KIG HA FARZ

- Kir breton
- Le Bouillon Clair du Kig ha Farz
- Kig ha Farz : pot au feu au blé noir
- Petit fromage fermier et sa salade
- Crêpe flambée ou beurre sucre ou caramel au beurre salé
- Café
- Cidre de pays et vin à volonté

La Croix du Sud

Le Tour du Parc – 150 personnes

MENU

- Kir nantais ou kir breton avec ses gâteaux apéritifs
- Assiette de crudités et de charcuterie ou Cocktail d'avocat aux crevettes
- Pintade sauce aux raisins avec sa garniture ou Rôti de porc sauce champignons avec sa garniture ou Dos de colin à l'estragon avec sa garniture
- Brie sur salade
- Crème brûlée ou Tarte aux pommes ou Ile flottante
- Café - Vin : 1 bouteille de Sauvignon ou Bordeaux pour 3 personnes - Eau minérale

Crêperie le Galichan

Sarzeau - 60 personnes

MENU

- Kir breton
- 1 Galette Beurre
- 1 Galette Fromage, Andouille, Champignons et Crème fraîche
- 1 Crêpe caramel
- Café
- 1 bouteille de cidre ou vin rouge pour 4 personnes



■ **9H30 : ACCUEIL GOURMAND** à la Crêperie Le Vieux Colombier à Saint Colombier.

■ **10h00 : TOUR GUIDE DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS EN AUTOCAR**



Francis Van Mallegheem

Au départ de la Maison du Tourisme à St Colombier, le tour guidé en autocar permet de découvrir les principales richesses et beautés de la presqu'île de Rhuys. Partons en balade sur les bords du Golfe du Morbihan à travers les petits villages traditionnels, les chantiers ostréicoles, les manoirs et châteaux privés, moulins à marée, mégalithes ... jusqu'à Port-Navalo, site

exceptionnel à l'extrémité de la Presqu'île. Nous longerons également le côté océan avec les plages de St Gildas de Rhuys avant de faire escale au Port du Crouesty pour flâner librement sur les quais du port de plaisance en eaux profondes le plus important de Bretagne. Nous ne manquerons pas non plus d'évoquer Le Tour du Parc et St Armel.

■ **12h30 : DÉJEUNER AU RESTAURANT AU CHOIX**

■ **15h00 : CHATEAU DE SUSCINIO**

Résidence fortifiée des ducs de Bretagne du XIII^{ème} au XV^{ème} siècle. Histoire de la Bretagne pendant les trois derniers siècles de son indépendance. Découverte de la vie des ducs et de leur cour à la fin du Moyen Age. Deux expositions permanentes avec possibilité de visites thématiques :

Le magnifique pavement du XIV^{ème} siècle, décor du sol de la chapelle ducal, véritable livre d'images médiévales.

Les restaurations menées depuis plus de 30 ans par le Département du Morbihan et l'histoire du site.



Francis Van Mallegheem

■ **16H30 : GOÛTER BRETON À LA CRÊPERIE LES CROQUANTS** à côté du château

■ **17H30 : FIN DES PRESTATIONS**



Tarifs*	38,00 € / personne
Journée	33,50 € / personne sans le goûter breton

Ces prix comprennent : l'accueil gourmand, le tour guidé de la presqu'île, le déjeuner et boissons, la visite guidée du château de Suscinio, le goûter breton

Ces prix ne comprennent pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 80 km environ

Gratuits : 1 conducteur et 1 gratuité pour le groupe par tranche de 25 payants

*Ces prix sont non contractuels et peuvent évoluer



Renseignements et réservations
02.97.26.45.26



Au cœur du Pays de Muzillac

NOUVEAUTÉ

Parc de Branféré

Restaurant avec terrasse couverte
150 personnes

Clair et spacieux, avec de grandes baies vitrées et une terrasse couverte, le restaurant offre un contact permanent avec la nature et les animaux.



10h00 : TOUR GUIDÉ DU PAYS DE MUZILLAC EN AUTOCAR CÔTÉ MER, CÔTÉ INTÉRIEUR

Côté Mer : découverte guidée en autocar de Damgan : histoire de la station balnéaire, de la tour des Anglais à Pénerf, Kervoyal.

Côté Intérieur : découverte guidée du bourg de Noyal-Muzillac (bourg classé au patrimoine rural de Bretagne), du village du Guerno (bourg classé au patrimoine rural de Bretagne) et son église, dite des Templiers.

12h30 : DÉJEUNER AU RESTAURANT DU PARC DE BRANFÈRE



©T.Creux-Ouest-France

14h00 : VISITE LIBRE DU PARC ANIMALIER ET BOTANIQUE DE BRANFÈRE

Découvrez l'harmonie et la quiétude d'un lieu hors du commun à cent lieux du concept zoologique traditionnel. Avec ses points d'eau reliés par des cascades, ses vastes prairies, ses îles et ses sous-bois, le parc offre sur 40 hectares un vaste espace de liberté aux multiples espèces animales qui y vivent. Girafe du Niger, maki carra, grue du Paradis, tamarin, loup à crinière, panda roux, ara hyacinthe...

Nouveau, exclusivité au parc zoologique, le Parcabout : Plus de 1700 m² de filets dans les arbres pour observer les animaux de la plaine africaine, s'amuser et se détendre.

15h00 : Spectacle d'oiseaux : Face au château de Branféré.

Cigognes, pélicans, hérons, ibis, chouettes, vautours, milans, faucons, perroquets et perruches multicolores volent à quelques centimètres de vos têtes.

15h30 : Suite de la visite du Parc de Branféré

17h30 : FIN DES PRESTATIONS

Tarif*

32,00 € /personne

Journée

Ce prix comprend : le tour guidé du Pays de Muzillac en autocar, le déjeuner et boissons, la visite du Parc de Branféré, le spectacle des oiseaux, l'accès au Parcabout

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 70 km environ

Gratuités : 1 conducteur et 1 gratuité pour le groupe par tranche de 25 payants

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer

MENU

- Kir ou Kir breton
- Tartare de légumes de saison ou Charcuterie de nos campagnes ou Mille Feuille de poisson et tomates
- Escalope de volaille à la provençale ou Dos de colin au beurre blanc ou Paupiette de veau au cidre
Accompagnement : Poêlée de légumes et gratin de pommes de terre
- Assortiment de fromages
- Tarte à l'ancienne (pommes et noix) ou Pâtisserie de fruits à la chantilly
- Café
- 1 bouteille pour 4 personnes de Chardonnay Blanc et de Pinot Noir + Eau

Renseignements et réservations
02.97.26.45.26

L'Escale

Port-Navalo – 120 personnes

MENU

- Kir de Bienvenue
- Terrine aux trois poissons ou Salade Escale ou Coquille de St Jacques à la Bretonne ou Panaché charcuterie et crudités
- Brochette de St jacques et lard, riz, fondue de poireaux ou Cœur de Dos de Colin, riz, fondue de poireaux ou Cuisse de canard, gratin dauphinois
- Camembert, chèvre, Emmental, Bleu de Bresse
- Far breton aux pruneaux ou Tarte aux pommes ou Crème brûlée
- Café
- 1 bouteille de vin blanc Bordeaux et vin rouge Côtes du Rhône pour 3 personnes

La Table du Kerver

St Gildas de Rhuys – 150 personnes

MENU

- Kir Nantais
- Duo de saumon fumé et Rillettes de poisson
- Cuisse de canette rôtie, jus confit aux écorces d'orange ou Médailles de filet mignon de porc sauce pommes et cidre
- Croustillant de brie, caramel poivre Sechouan
- Far breton ou Tarte aux pommes
- Café
- 1 bouteille de vin blanc et rouge pour 4 personnes



Escale iodée

NOUVEAUTÉ



François Van Mallegheem

■ 10h00 : LES VIVIERS DU PONT DE BANASTERE – SARZEAU

Visite d'un chantier ostréicole et dégustation d'huîtres
Explication du métier de l'ostréiculteur, du parcours de l'huître, de la naissance à l'assiette. Explication du fonctionnement des Viviers. Dégustation d'huîtres avec un petit verre de vin blanc.

■ 12h00 : DÉJEUNER AU RESTAURANT AU CHOIX

■ 14h00 : CROISIÈRE SUR LA RIVIÈRE D'AURAY AVEC LE PASSEUR DES ÎLES

Départ de Port-Navalo. Croisière commentée sur la Rivière d'Auray, histoire et présentation du Golfe du Morbihan et de ses îles. Escale 1h30 à St Goustan. Possibilité de goûter breton dans une jolie crêperie du petit port de St Goustan (1 crêpe et 1 bolée de cidre +3.50 €). Au retour, animation carte marine. Retour 18h00 à Port-Navalo.



Passer des Îles

■ 18h00 : FIN DES PRESTATIONS

Tarif* 46,80 €/personne
Journée

Ce prix comprend : la visite du chantier ostréicole et la dégustation, le déjeuner et les boissons, la croisière sur la Rivière d'Auray

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 20 km environ

Gratuités : 1 conducteur et 1 gratuité pour le groupe par tranche de 25 payants.

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer

Renseignements et réservations
02.97.26.45.26



Balades Bretonnes

L'Auberge du Grand Baud

Nivillac - 360 personnes

Formule 1

■ 10h00 : VISITE GUIDEE DES VIEUX QUARTIERS DE LA ROCHE-BERNARD

La visite guidée de la Roche - Bernard vous fera revivre les riches heures de la cité, au temps des barons et de la marine à voile. Hôtels particuliers, anciens entrepôts et autres greniers à sel sont autant de témoignages que vous découvrirez au détour des ruelles.

ET / OU VISITE GUIDEE DU MUSEE DE LA VILAINE MARITIME (sans supplément)

A travers ses 8 salles d'exposition, son diaporama et sa vidéo, le Musée de la Vilaine Maritime évoque le patrimoine maritime et fluvial ainsi que les traditions rurales en estuaire de Vilaine.

Découvrez une exposition et une vidéo sur la Bataille des Cardinaux, bataille ayant opposé les flottes de guerre française et anglaise en 1759, ainsi que le "Moj plad", annexe (petite embarcation) historique d'un sinagot.



OT LRB

■ 12h30 : LA FETE DU COCHON GRILLE

Formule festive avec animation pendant le repas et après-midi dansant (12h30 à 18h00).

Formule 2

■ 10h00 : VISITE GUIDEE DES VIEUX QUARTIERS DE LA ROCHE-BERNARD

La visite guidée de la Roche - Bernard vous fera revivre les riches heures de la cité, au temps des barons et de la marine à voile. Hôtels particuliers, anciens entrepôts et autres greniers à sel sont autant de témoignages que vous découvrirez au détour des ruelles.

■ 12h30 : DÉJEUNER AU RESTAURANT

■ 15h00 : VISITE GUIDEE DU MUSEE DE LA VILAINE MARITIME (sans supplément)

A travers ses 8 salles d'exposition, son diaporama et sa vidéo, le Musée de la Vilaine Maritime évoque le patrimoine maritime et fluvial ainsi que les traditions rurales en estuaire de Vilaine.

Découvrez une exposition et une vidéo sur la Bataille des Cardinaux, bataille ayant opposé les flottes de guerre française et anglaise en 1759, ainsi que le "Moj plad", annexe (petite embarcation) historique d'un sinagot

■ 16h00 : TEMPS LIBRE DANS LES RUES DE LA ROCHE BERNARD

■ 17h00 : FIN DES PRESTATIONS



DÉJEUNER FORMULE 1 MENU

- Apéritif « Grand Baud »
- Buffet Terre et Mer
- Cochon grillé à la broche au feu de bois
- Fromage - salade
- Dessert
- Café - Vin rouge et rosé

DÉJEUNER FORMULE 2 MENU

- Kistin Chistr (Kir cidre châtaignes)
- Pâté breton et confiture d'oignons ou Terrine de St Jacques, crème ciboulette
- Jaret de porc rôti et pommes de terre ou Dos de colin, sauce au cidre
- Brie sur salade
- Far breton et caramel au beurre salé ou Mini-crêpes au chocolat
- Café
- 1 bouteille de vin pour 3 personnes

Tarif* 2012

38 €/personne

Ce prix comprend : la visite guidée des vieux quartiers de La Roche Bernard, la visite guidée du musée de la Vilaine Maritime, le déjeuner et boissons, l'animation dansante

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 5 km environ

Gratuités : 1 conducteur et 1 gratuité pour le groupe par tranche de 25 payants

*Tarifs assurés sur la base de 50 personnes, en semaine

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer.

Tarif* 2012

27 €/personne

Ce prix comprend : la visite guidée des vieux quartiers de La Roche Bernard, la visite guidée du musée de la Vilaine Maritime, le déjeuner et boissons

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 5 km environ

Gratuités : 1 conducteur et 1 gratuité pour le groupe par tranche de 25 payants

*Tarifs assurés sur la base de 30 personnes, en semaine

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer.

Renseignements et réservations

02.97.26.45.26

Navix

Vannes - Mor-Bihan



DEJEUNER CROISIERE SUR LE GOLFE DU MORBIHAN

MENU FORBAN

(à titre indicatif)

- Marbré de Saumon et St Pierre, crème légère au citron et parfum d'aneth
- Noix de veau rôtie et son jus au cidre fermier
- Duo de fromages de Pays
- Tarte Normande
- Café - 1/3 de vin rouge (servi en carafe)

Les Vedettes Jaunes

Arzal - Anne de Bretagne



DEJEUNER CROISIERE AU DÉPÂRT D'ARZAL

MENU

- Kir Muscadet
- Terrine Morbihannaise
- Filet de Merlu beurre blanc
- Poulet à l'estragon, légumes assortis
- Fromage sur son lit de salade
- Délicissimo Glacé au caramel
- Café - 1 bouteille de vin rouge pour 4 personnes

Renseignements et réservations

02.97.26.45.26



Au fil de l'eau

10h00 : TOUR GUIDE DE LA PRESQU'ÎLE DE RHYUS EN AUTOCAR

Au départ de la Maison du Tourisme à St Colombier, le tour guidé en autocar permet de découvrir les principales richesses et beautés de la presqu'île de Rhuy, dont le château de Suscinio à Sarzeau.

Partons en balade sur les bords du Golfe du Morbihan à travers les petits villages traditionnels, les chantiers ostréicoles, les manoirs et châteaux privés, moulins à marée, mégalithes ... jusqu'à Port-Navalo, site exceptionnel à l'extrémité de la Presqu'île. Nous longerons également le côté océan avec les plages de St Gildas de Rhuy avant de faire escale au Port du Crouesty pour flâner librement sur les quais du port de plaisance en eaux profondes le plus important de Bretagne. Nous ne manquerons pas non plus d'évoquer Le Tour du Parc et St Armel.

12h30 : DEJEUNER CROISIERE SUR LE GOLFE DU MORBIHAN avec ou sans escale à l'Île aux Moines.

Au départ de Vannes, « Le Mor-Bihan », navire restaurant, vous accueille et vous propose une visite complète et commentée du Golfe du Morbihan tout en dégustant une cuisine alliant tradition et originalité. A travers les îles du Golfe et l'entrée de la rivière d'Auray, effectuez plus de 50 km de navigation. Vous découvrirez les multiples richesses et panoramas de cette petite mer insolite. Escale à l'Île aux Moines de 15h15 à 16h30. Arrivée à Vannes à 17h30. Sans escale, retour à Vannes à 16h00.



François Van Melleghem

Ou

12h30 : DEJEUNER CROISIERE AU DEPART D'ARZAL

Au départ d'Arzal, découvrez la rivière des Ducs de Bretagne : un site naturel et protégé sur un plan d'eau calme et abrité, aux rives abruptes et boisées. Une Croisière gastronomique au fil de l'eau : 42 km, 4 heures de balade sur la Vilaine jusqu'à Folloux. « Anne de Bretagne » vous propose sa gastronomie cuisinée par le chef à bord de la vedette. Retour : 16h30.



Tarifs*	
Journée	49,10 € / pers. sur le Golfe du Morbihan
	46,50 € / pers. sur la rivière de Vilaine

Ces prix comprennent : le tour guidé de la presqu'île, la croisière commentée, le déjeuner et boissons

Ces prix ne comprennent pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 70 km environ

Gratuités : 1 conducteur et 1 gratuité pour le groupe à partir 40 payants

*Tarifs assurés sur la base de 30 personnes.

*Ces prix sont non contractuels et peuvent évoluer



Saveur de Rhuys

NOUVEAUTÉ

Lesage

Sarzeau - 55 personnes

MENU

- Kir au vin blanc ou Kir breton
- Pâté breton maison ou Tartare aux deux saumons ou Salade de la mer
- Filet de lieu sauce safran ou Rôti de porc aux pruneaux ou Emincé de Volaille sauce aux champignons
- Pointe de brie et salade
- Crème Brûlée ou Far aux pommes ou Tarte de saison
- Café
- 1 bouteille de vin blanc et rouge pour 4 personnes

Le Manoir de Kerbot

Sarzeau - 200 personnes

MENU

- Kir Muscadet ou Sauvignon
- Aumônière de pétoncles, crevettes roses et fondue de poireaux, sauce homardine ou Salade gourmande (gésier, pommes de terre et magret de canard fumé) ou Chiffonade de saumon fumé (maison au bois de hêtre)
- Suprême de volaille forestière ou Filet de Cabillaud, légumes nouveaux et crème basilic
- Brie ou Pavé de St Nectaire sur Salade Verte
- Fondant au chocolat, crème anglaise ou Tarte fine aux pommes, glace vanille
- Café
- 1 bouteille de vin blanc Sauvignon et rouge Bordeaux pour 3 personnes



La Maison du Cidre

■ 10h00 : LA MAISON DU CIDRE

La visite débute par la projection d'un film montrant la fabrication du cidre aujourd'hui et comment il était fabriqué autrefois. Puis une visite à l'extérieur retrace à travers plusieurs bâtiments, les différentes étapes de la fabrication. Tout d'abord l'accès à la ruche vivante, au verger conservatoire, aux différents broyeurs et pressoirs, à la Touvelerie et aux alambics ambulants.

La visite se termine par une dégustation de nos cidres et jus de pommes.

■ 12h00 : DÉJEUNER AU RESTAURANT AU CHOIX

■ 15h00 : TOUR GUIDE DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS EN AUTOCAR

Au départ de la Maison du Tourisme à St Colombier, le tour guidé en autocar permet de découvrir les principales richesses et beautés de la presqu'île de Rhuys, dont le château de Suscinio à Sarzeau. Partons en balade sur les bords du Golfe du Morbihan à travers les petits villages traditionnels, les manoirs et châteaux privés, moulins à marée, mégalithes ... jusqu'à Port-Navalo, site exceptionnel à l'extrémité de la Presqu'île. Nous longerons également le côté océan avec les plages de St Gildas de Rhuys avant d'arriver au Port du Crouesty, port de plaisance en eaux profondes le plus important de Bretagne. Nous ne manquerons pas non plus d'évoquer Le Tour du Parc et St Armel.

■ 17h00 : VISITE DE LA BISCUITERIE DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS

Accueil et présentation de la biscuiterie, puis démonstration de la fabrication du KOUIN-AMAN.

La visite se clôturera par la dégustation du KOUIN-AMAN, du gâteau breton, des galettes et palets sans oublier le cidre.

■ 18H00 : FIN DES PRESTATIONS



Biscuiterie de la Presqu'île de Rhuys

Tarif*

29,20 € /personne

Journée

Ce prix comprend : La visite de la Maison du Cidre, le déjeuner et les boissons, le tour guidé en autocar et la visite de la biscuiterie

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 80 km environ

Gratuités : 1 conducteur et 1 gratuité pour le groupe par tranche de 25 payants.

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer

Renseignements et réservations

02.97.26.45.26

Le Kerstéphanie

Sarzeau - 80 personnes

MENU

- Kir pétillant
- Assortiment de charcuterie ou Carpaccio de saumon fumé, crème fouettée à l'aneth et toast
- Sauté de porc aux épices accompagné d'une garniture verte et gratin dauphinois ou Filet de lieu, sauce au safran accompagné de ratatouille et riz
- Duo de camembert et chèvre
- Gâteau aux trois chocolats ou Far aux pommes et caramel au beurre salé
- Café
- 1 bouteille pour 4 personnes de vin blanc et vin rouge

La Rose des Vents

Sarzeau - 55 personnes

MENU

- Kir breton ou Kir muscadet ou Pastis ou Martini
- Assiette du terroir (magret de canard, pâté aux algues, jambon cru, andouille artisanale de Sarzeau) ou 6 huîtres N°2 du Golfe du Morbihan ou Salade Quiberonnaise (salade, pommes de terre, filets de sardines marinés au basilic)
- Tronçon de Raie au beurre blanc ou Mixes de Grill de 4 viandes ou Poisson du Marché
- Sorbet de pommes cidrées calvados ou Crêpe Caramel au Beurre salé ou Dame Blanche
- Café
- 1 bouteille pour 3 personnes de Blanc muscadet ou Rosé Saint Mont au Rouge Côte de Saint Mont.



Au fil des métiers

NOUVEAUTÉ

■ 10h00 : SORTIE DÉCOUVERTE DES SALINES DE RHUYS

Venez découvrir les marais salants, leur histoire, leur intérêt économique, leur paysage, la richesse de la flore et de la faune.

■ 12h30 : DÉJEUNER AU RESTAURANT AU CHOIX

■ 15h00 : LE MUSEE DES ARTS, METIERS ET COMMERCES

Visite guidée. Venez ressentir l'atmosphère de la vie rurale d'autrefois.

Vous entrez dans une classe du début du 20^{ème} siècle, puis vous cheminerez entre le barbier coiffeur et le photographe, le vannier et l'horloger bijoutier pour entrer ensuite chez l'apothicaire fin 19^{ème} siècle. Vous découvrirez les ateliers du bois, du fer, du cuir (tonnelier, charron, forgeron, sabotier etc...) avec leurs pièces de maîtrise et maquettes de Meilleur Ouvrier de France.

Le commerce n'a pas été oublié avec le boucher, l'épicier, le chapelier et la boutique de jouets anciens. Vous finirez la visite par l'Art populaire breton avec ses meubles, faïences, coiffes, costumes, dentelles et broderies.

Nouvelle exposition : Méheut et les Jouets Anciens.

Un verre de cidre ou un café offert en fin de visite.



MUSÉE DES ARTS-METIERS ET COMMERCES



OT Arzon

■ 16h30 : LE PETIT TRAIN D'ARZON

(si plus de 56 personnes, 2 tours)

Empruntez un moyen de locomotion original. 1 heure de visite commentée des plus beaux sites de la commune : le Port du Crouesty, Port-Navalo, le village de Kerners, la Butte de César, Kerjouanno ... Si 2 tours : temps libre sur les quais du Port du Crouesty pour l'autre groupe

Tarif*

41,80 €/personne

Journée

Ce prix comprend : la sortie découverte des Salines, le déjeuner et les boissons, la visite guidée du musée et le tour en petit train

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 20 km environ

Gratuits : 1 conducteur et 1 gratuité pour groupe par tranche de 25 payants

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer

Renseignements et réservations

02.97.26.45.26



À fleur du Golfe

NOUVEAUTÉ



Compagnie du Golfe

■ 11h00 : TRAVERSEE DU GOLFE DU MORBIHAN

Au départ de Vannes, embarquez avec la Compagnie du Golfe pour une traversée du Golfe du Morbihan en direction de la Presqu'île de Rhuy où vous continuerez votre journée. Arrivée à Port Navalo.

■ 12h30 : DÉJEUNER AU RESTAURANT AU CHOIX

■ 15h30 : LE CAIRN DU PETIT MONT

Visite guidée. Vers 5000 ans avant J.C., le promontoire du Petit Mont dominait comme aujourd'hui, l'océan, « le Mor Braz » au sud. L'énorme architecture de pierres en maçonnerie sèche qui constitue le cairn du « Petit Mont » (plus de 10 000 m³ encore aujourd'hui) n'a pas été réalisée d'un seul trait. Elle résulte d'un long processus architectural.



Michel Lamoneau

L'Oasis Bretonne

Arzon - 120 personnes

MENU

- Sangria
- Brick à l'œuf
- Couscous (4 sortes de semoules : couscous traditionnel, couscous aux herbes, couscous à l'orge ou semoule aux raisins – accompagné de grillades)
- Fruits de saison
- Thé ou Café
- 1 bouteille pour 4 personnes de vin blanc et vin rouge

Morz Braz

St Gildas de Rhuy - 40 personnes

MENU

- Kir vin blanc
- Charcuterie ou Crudités ou Soufflé de poisson-crevettes avec sa mayonnaise ou Quiche Lorraine
- Jambonnette de dinde à la provençale ou Filet de poisson ou Joue de Porc sauce Marchand de Vin ou Andouillette sauce Moutarde à l'ancienne ou Pavé de volaille forestière
- Brie sur salade
- Salade de fruits ou Glace préparée ou Gâteau Basque ou Moelleux au chocolat ou Tarte
- Café
- 1 carafe de 0.50 cl pour 2 personnes de rouge Merlot, de Blanc Sauvignon et de Rosé Corse

Tarif*

44,00 € /personne

Journée

Ce prix comprend : la traversée du Golfe du Morbihan avec la compagnie du Golfe, le déjeuner et les boissons et la visite guidée du Cairn du Petit Mont

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

Kilométrage : 20 km environ

Gratuités : 1 gratuité par tranche de 25 payants

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer

Renseignements et réservations
02.97.26.45.26

Selon vos attentes et les disponibilités vous avez le choix entre 3 établissements pouvant vous accueillir pour un ou plusieurs jours :



Séminaires

Hôtel*** La Croix du Sud

Le Tour du Parc



Hôtel 3 étoiles avec parking privé, piscine d'été, à 1 km de la mer, dans un parc arboré et calme.

Hôtel****

Miramar Crouesty

Thalasso & Spa - Arzon



Situé au Port du Crouesty, à l'entrée du Golfe du Morbihan, le Miramar Crouesty est le lieu idéal pour organiser votre séjour bien être en groupe. Il dispose de son propre spa et centre de thalassothérapie directement intégrés à l'hôtel.

Hôtel*** Lesage

Sarzeau



Idéalement situé, en plein centre bourg de Sarzeau, ce tout nouvel espace met à votre disposition tout le nécessaire à la réussite de vos événements professionnels : réunions, séminaires, petits déjeuners d'affaires... Le tout dans un cadre convivial et chaleureux.

Renseignements et réservations
02.97.26.45.26

Nous sommes à votre disposition pour organiser vos journées de travail et séminaires dans le sud Morbihan. Nous vous proposons des programmes personnalisés combinant des salles toutes équipées et des activités adaptées aux entreprises.

JOURNEE "DYNAMISER VOTRE EQUIPE" Presqu'île de Rhuys

Matin : ACCUEIL GOURMAND

Temps de travail dans une salle privatisée. Pause café en milieu de matinée. Déjeuner

Après-midi : DÉTENTE

(constitution de groupes)
Des activités diverses et variées satisferont chaque membre de votre entreprise.

- Initiation au Kayak de Mer avec Kerners Kayak dans le Golfe du Morbihan
- Initiation au Catamaran au Club Nautique du Rohu à St Gildas de Rhuys
- Rallye découverte en Vélo
- Baptême de Plongée au Crouesty Dive Center
- Croisière sur un langoustier, le KROG E BARZ
- Accrobranche au Parc à thème Celt'Aventures



Krog e Barz

EXEMPLE DE PROGRAMME 3 JOURS/2 NUITS

JOUR 1 :

Matin : Café d'Accueil. Temps de travail et pause dans une salle privatisée. Déjeuner.
Après-midi : Accompagnés de la guide "Découverte Nature et littoral", vous embarquez à Kerners à bord du Passeur des Iles pour vous laisser charmer par sa multitude d'îles, la beauté de ses paysages et éblouir par sa lumière exceptionnelle. Commentaires et ambiance assurée, escale sur l'île de Berder (île privée d'Yves Rocher). Au final, apéro offert. Dîner et nuit

JOUR 2 :

Matin : Petit déjeuner
Baptême de plongée : Apprentissage en piscine le matin - Déjeuner



Crouesty Dive Center

Après-midi : Baptême en mer à partir d'un bateau - Dîner et Nuit

JOUR 3 :

Matin : Petit déjeuner. Temps de travail et pause. Déjeuner.
Fin des prestations

Tarif*

À partir de 55 €/personne

Ce prix comprend :

La privatisation d'une salle de réunion, le café d'accueil, la pause en matinée, le déjeuner et les boissons et l'activité de l'après midi.

Ce prix ne comprend pas : Le transport et les dépenses personnelles

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer
Tarif assuré sur la base de 20 personnes.

Tarif*

À partir de 360 €/personne

Ce prix comprend :

L'hébergement en chambre single, les repas, 2 pauses et 1 café d'accueil, la location d'une salle équipée, la balade en bateau et le baptême de plongée.

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

*Tarif assuré sur la base de 25 participants minimum

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer



Séjour Rando découverte

Partez à la découverte des paysages exceptionnels du Golfe du Morbihan et son chapelet d'îles et d'îlots, de la douceur de la Presqu'île de Rhuys, de la côte sauvage de Belle Ile en Mer jusqu'à l'estuaire de la Vilaine.

PROGRAMME SUR 6 JOURS/5 NUITS

JOUR 1 : ARRIVÉE

Arrivée et installation à l'hébergement.
Visite d'un chantier ostréicole et dégustation d'huîtres.
Nuit

JOUR 2 : PRESQU'ÎLE DE RHUYS

Randonnée sur les sentiers côtiers sur la façade Sud de la Presqu'île (randonnée libre).
Visite guidée du Château de Suscinio.
Goûter breton à proximité du Château.
Nuit



François Van Mellegheem

JOUR 3 : GOLFE DU MORBIHAN

Au départ de Port Navalo, embarquez avec la Navix pour une croisière commentée dans le Golfe du Morbihan avec une escale sur l'Île aux Moines, la perle du Golfe.
Nuit



Jacques Haze

JOUR 4 : PAYS DE MUZILLAC

Randonnée sur le Pays de Muzillac pour découvrir les charmes de l'intérieur du Pays de la Baie Rhuys-Vilaine (randonnée libre).
Déjeuner au restaurant
Visite guidée découverte de Kervoyal en Damgan.
Nuit.

Jour 5 : BELLE ILE EN MER

Traversée au départ de Port-Navalo avec la Compagnie du Golfe. Belle-Ile-en-Mer doit son nom à la beauté et à la diversité de ses paysages.
Nuit



PHOTO : MARC SCHAFFNER

JOUR 6 : DÉPART

Fin des prestations.



Tarif*	À partir de 350,00 € /personne
Séjour	

Ce prix comprend :

- La location du logement - le déjeuner au restaurant du jour 4 - les topos guide de la "Presqu'île de Rhuys et du Pays de Muzillac - la visite du chantier ostréicole et la dégustation - la visite guidée du château de Suscinio - le goûter breton dans une crêperie - le tour du Golfe du Morbihan avec escale - la traversée Port-Navalo > Belle Ile en Mer - la visite guidée de Kervoyal, Damgan.

Ce prix ne comprend pas : le transport, les repas et les dépenses personnelles

*Tarif assuré sur la base de 20 participants minimum

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer



Votre hébergement :

Selon vos attentes et les disponibilités, vous avez le choix entre 2 possibilités :

Résidence

Pierre & Vacances

Port du Croesty - Arzon



Le Village du Croesty idéalement situé entre la plage et le port, vous accueille pour vos locations semaine ou courts séjours dans des appartements à partir de 4 personnes jusqu'à des maisons de 8 personnes.

VVF

Village de Landrezac

Sarzeau



Le VVF Village vous invite à découvrir les charmes du Golfe du Morbihan et de l'océan Atlantique à 400 m. Situé dans un cadre verdoyant, le village se compose de 20 pavillons de plain pied

Renseignements et réservations

02.97.26.45.26

VOTRE HÉBERGEMENT

Selon vos attentes et les disponibilités, vous avez le choix entre 2 possibilités :

Maison Marine Marie Le Franc

Banastere - Sarzeau



A partir de la Maison Marine, laissez-vous envoûter par le charme du Sud Morbihan.

35 chambres tout confort avec sanitaires privatifs, des espaces de détente et de loisirs, des salles de réunion.

La Pierre Bleue

Saint Gildas de Rhuys



La Pierre Bleue, implantée au calme, dans un cadre de verdure, est composé de 50 logements de 1 à 6 personnes de plain-pied, dont 36 accessibles aux personnes à mobilité réduite. Tous sont équipés d'un sanitaire complet, d'une terrasse ou d'un balcon.

Piscine couverte et chauffée. Un espace forme.

Renseignements et réservations
02.97.26.45.26



Pour les CE

NOUVEAUTÉ

JOURNÉE "SUR LES RIVES DE RHUYS" Presqu'île de Rhuys

Matin : TOUR GUIDE DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS EN AUTOCAR

Le tour guidé en autocar permet de découvrir les principales richesses et beautés de la presqu'île de Rhuys, dont le château de Suscinio à Sarzeau.

Partons en balade sur les bords du Golfe du Morbihan à travers les petits villages traditionnels, les chantiers ostréicoles, les manoirs et châteaux privés, moulins à marée, mégalithes ... jusqu'à Port-Navalo, site exceptionnel à l'extrémité de la Presqu'île. Nous longerons également le côté océan avec les plages de St Gildas avant de faire escale au Port du Crouesty pour flâner librement sur les quais du port de plaisance en eaux profondes le plus important de Bretagne.



Francis Van Malleghem

Déjeuner au Restaurant

Après-midi nautique : CONSTITUTION DE GROUPES

Initiation au Kayak de Mer avec Kerners Kayak dans le Golfe du Morbihan ou Initiation au Catamaran au Club Nautique du Rohu à St Gildas de Rhuys.

WEEK-END "AU CŒUR DU GOLFE DU MORBIHAN" - 3 jours / 2 nuits

Jour 1 : ARRIVÉE

Arrivée et installation à l'hébergement.

Sortie Apéritif en Rivière d'Auray sur un Langoustier, le Krog E Barz, de 22 m de long et plus de 200 m² de voileure – une réplique d'un langoustier de 1905.

Dîner et nuit

Jour 2 : ILE AUX MOINES

Petit déjeuner.

Au départ d'Arzon, partez à la découverte de l'Île aux Moines. Vous serez séduits par la douceur des grèves à marée basse, des ruelles secrètes où les fleurs tombent en cascade. Déjeuner compris (panier repas fournis par votre hébergement)

Retour en fin de journée à Arzon.

Dîner et nuit.

Jour 3 : PRESQU'ÎLE DE RHUYS

Petit déjeuner. Matinée au Parc à Thème CELT'AVENTURES –Sarzeau

Parc autour des Contes et légendes de Bretagne dans une forêt de 12 ha que vous découvri-

rez grâce à une chasse au trésor. Déjeuner à votre hébergement. Départ
Fin des prestations



PHOTO: CELT'AVENTURES

Tarif*

À partir de 47 €/personne

Ce prix comprend : Le tour guidé de la Presqu'île de Rhuys, le déjeuner et les boissons, l'initiation au Kayak de mer ou au catamaran

Ce prix ne comprend pas : Le transport et les dépenses personnelles

*Tarif assuré sur la base de 20 participants minimum

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer

Tarif*

À partir de 183 €/personne

Ce prix comprend : l'hébergement et les repas (base chambre double), la sortie apéritif sur le Krog E Barz, la traversée Arzon>Île aux Moines, la chasse au trésor à Celt'Aventures

Ce prix ne comprend pas : le transport et les dépenses personnelles

*Tarif assuré sur la base de 25 participants minimum

*Ce prix est non contractuel et peut évoluer

Conditions générales et particulières de vente

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion formelle aux conditions générales et particulières de ventes notifiées ci-après.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Article 1 : Information

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont déterminées par la loi n°92645 du 13 Juillet 1992 et son décret d'application n° 94-490 du 15 Juin 1994. Les Offices de Tourisme et G.I.T. (Groupement d'Intérêt Touristique) autorisés, dans le cadre de la loi du 13 Juillet 1992, peuvent assurer la réservation et la vente de tous types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention.

Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations. Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de tourisme, mis à la disposition des prestataires qui ne sont pas membres et qui ont passé avec eux, une convention de mandat. En aucun cas la FNOSTI (Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) et les Offices de Tourisme ne saurait voir leur responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Le Groupement d'Intérêt Touristique de la Presqu'île de Rhys adhère à la FNOSTI et est assimilé à un Office de Tourisme par l'application des présentes conditions générales et particulières.

Article 2 : Prix

Les prix figurant dans la brochure ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur à la date d'établissement des tarifs et peuvent être révisés, même après l'inscription. Toute modification de ces conditions peut entraîner un changement de prix dont le client sera obligatoirement informé dans les délais les plus brefs avec un préavis de minimum 30 jours avant le début de la prestation.

Article 3 : Réservation

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 25 % du prix total et un exemplaire du présent contrat signé par le client, ont été retournés au GIT avant la date limite figurant sur le contrat.

Article 4 : Règlement du solde

Le client s'engage formellement à verser au GIT sur présentation d'une facture le solde de la prestation convenue et restant due et ceci un mois avant le début de la prestation. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : Inscriptions tardives

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 6 : Bon d'échange

Dès réception du solde du séjour, le service groupes du GIT adresse au client un bon d'échange que celui-ci doit remettre au prestataire dès son arrivée.

Article 7 : Arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnés sur le présent contrat. En cas d'impossibilité, il s'engage à avertir le service groupes du GIT. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange ou la fiche descriptive.

Article 8 : Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télécramme au service groupes du GIT. Vous bénéficiez d'une assurance annulation : reportez-vous à votre contrat d'assurance.

Vous ne bénéficiez pas d'une assurance annulation : l'annulation du fait du client entraîne, outre les frais de dossier et d'assurance, la retenue des frais variables selon la nature du voyage ou séjour et la date à laquelle elle intervient, selon les conditions suivantes :

- annulation plus de 30 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 10 % du montant de la prestation.
- annulation entre le 30^{ème} et le 21^{ème} jour inclus : il sera retenu 25 % du prix de la prestation.
- annulation entre le 20^{ème} et le 8^{ème} jour inclus : il sera retenu 50 % du prix de la prestation.
- annulation entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour inclus : il sera retenu 75 % du prix de la prestation.
- annulation moins de 2 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 90 % du prix de la prestation.

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation d'un séjour : en cas d'annulation totale ou partielle d'un séjour, les conditions d'annulation de l'hébergeur seront répercutées au client. Ces conditions seront précisées lors de la réservation.

Article 9 : Interruption de la prestation

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance annulation dont bénéficie le client.

Article 10 : Modification par le service groupes du GIT d'un élément substantiel du contrat

Se reporter à l'article 101 des conditions générales ci-

Article 11 : Annulation du fait du vendeur

Se reporter à l'article 102 des conditions générales ci-

Article 12 : Empêchement par le vendeur de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat

Se reporter à l'article 103 des conditions générales ci-

Article 13 : Assurances

Le service groupes du GIT attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

Article 14 : Capacité

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil prévue par la prestation, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat de prestation (dans ce dernier cas, le prix de la prestation reste acquise au GIT).

Article 15 : Cession du contrat par le client

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer la prestation. Dans ce cas, l'acheteur est tenu d'informer le GIT de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la prestation.

Article 16 : Hôtels

Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "Supplément chambre individuelle". Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant midi.

Article 17 : Réclamations et Litiges

Le GIT de la presqu'île de Rhys qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le GIT ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée au GIT, seul compétent pour émettre une décision sur les litiges, sous 8 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité de la FNOSTI qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du tribunal du Chef lieu du département du GIT.

Article 18 : Responsabilités

Le GIT est responsable dans les termes de l'article 23 de la loi du 13 juillet 1992, qui stipule : "Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article 1er est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure".

Article 19 : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Le GIT a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle n°35687 040 7219 S aux Mutuelles du Mans Assurances de Sarzeau. Le cautionnement de la garantie financière d'un montant de 30 490 euros est apporté par Les Mutuelles du Mans Assurances de Sarzeau.

G.I.T. Presqu'île de Rhys
Siège social : Maison du Tourisme de Rhys
St Colombier - BP46 - 56370 Sarzeau
Tel : 02.97.26.45.26 - Fax : 02.97.26.47.58 - Email : rhys@rhys.com

Organisme local de tourisme autorisé par arrêté préfectoral n°AU.056.96.0003 selon la loi du 13/07/92
Garant : Le Mans Caution - 34, place de la République - 72 013 Le Mans Cedex 02
Assurance RC : Mutuelles du Mans - 1, rue Paul Helleu - BP 26 - 56370 Sarzeau
Edition 2008

Conformément à la loi informatique et libertés, les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Un droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès du service de réservation et sauf opposition expresse, ces informations pourront faire l'objet d'une cession commerciale.

RAPPEL DES CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Articles 95 à 103 du décret n°94-490 du 15 juin 1994

Article 95

-Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même for-

fait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article 96

-Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les repas fournis ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article 97

-L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article 98

-Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Le nombre de repas fournis ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance cou-

vrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation suscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

- a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Article 99

-L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article 100

-Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenue comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article 101

-Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception -

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
 - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;
- ou un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article 102

-Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remplacement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyageur ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article 103

-Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis.

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci est refusée par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.



Les principales distances :

- Vannes > Rennes : 113 km
- Vannes > Nantes : 115 km
- Vannes > Angers : 195 km
- Vannes > Le Mans : 266 km
- Vannes > Brest : 286 km
- Vannes > Paris : 460 km



Maison du Tourisme de Rhuys

Saint-Colombier - BP 46 - 56370 Sarzeau

Tél : 02 97 26 45 26 - Fax : 02 97 26 47 58

rhuys@rhuys.com

www.rhuys.com

Renseignements et réservations au 02 97 26 45 26